

**COMMUNE DE SOUDAN**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**30 JANVIER 2026**

**Extrait du Procès-verbal des Délibérations**  
**L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à 20h30**

Le **trente janvier deux-mille-vingt-six**, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire**.

Sont présents : Jean-Claude DESGUÉS, Hubert POTIER, Alexandra MESTRARD, Pascal GAULTIER, Morgane JAHIER, Christèle CERISIER, Thérèse CHAUVIN, Romain DUDOUE, Florence FLIPOT, Gaëtan GUÉRIF, Bernard LEBRETON, Florence LEGRAS, Annie MADIOT-GIRAUD, Nathalie PIGRÉE, Elisabeth VEILLON.

Excusés : Antoine GUIGOURESE, Gildas LORANT, Nicolas GITEAU

Pouvoirs : Nicolas GITEAU donne pouvoir à Gaëtan GUERIF

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 16

Secrétaire de séance : Elisabeth VEILLON

Heure début de réunion : 20h30

\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour : conditions de location d'un local commercial et mise en place d'un règlement pour le panneau lumineux d'information. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

**DCM 2026-001 FINANCES : Subventions aux associations, cotisations, participations – Année 2026**

M. le Maire invite M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances, à présenter au Conseil Municipal les propositions de subventions, cotisations et participations 2026, examinées par la Commission Finances lors de sa réunion du 14 janvier 2026. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **DECIDE de baisser le montant de la subvention allouée au Club informatique de Soudan pour l'entretien du matériel informatique et de le porter à 500€, en raison de crédits déjà alloués à l'école publique pour l'entretien du parc informatique,**
- **VOTE les subventions 2026 telles que proposées par la Commission Finances :**

ORGANISMES		
	Associations soudanaises (+1% par rapport à 2025, <i>sauf exceptions indiquées en italique</i> )	Montant
1	Amicale Laïque La Soudanaise	216.00€
2	Club informatique de Soudan	289.00€
	Club informatique de Soudan, entretien du matériel informatique sur justificatif	500.00€
3	USEP Union Sportive de l'Enseignement Public	216.00€
4	APEL Association des Parents d'élèves de l'Ecole Sainte Anne	216.00€
5	Comité des fêtes	359.00€

6	La Fraternelle – Société de Chasse ( <i>M. Pascal GAULTIER étant membre du bureau de l'association, il ne prend pas part au vote pour cette subvention</i> )	216.00€
7	USS Football	780.00€
8	Association Rythm' et Forme	271.00€
9	Association L'Abbé Canne Soudanaise	216.00€
10	Association Sol'zen Amitiés	216.00€
11	UNC AFN Union Nationale des Combattants	187.00€
12	La Fanfare – L'Espérance de Soudan	780.00€
13	Association « Vivre Mieux »	216.00€
14	La Clé de Sol	1 530.00€
15	Les Amis du Dougilard	216.00€
16	Bagad Solzen Ar Vro	100.00€
	<b>Sous-total</b>	<b>6 524.00 €</b>

- **PRECISE** que de nouvelles associations viennent de se créer sur la commune ; leurs demandes de subventions doivent être examinées en commission finances, avant présentation en conseil municipal.

- **VOTE** les subventions 2026 telles que proposées par la Commission Finances :

	<b>Associations extra-communales (maintien par rapport à 2025, <i>sauf exceptions indiquées en italique</i>)</b>	<b>Montant</b>
1	ADAPEI Les Papillons Blancs Châteaubriant	310.00 €
2	FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés Châteaubriant ( <i>association subventionnée par la CCCD à compter de 2025</i> )	0.00 €
3	ADT Aide à Domicile Temporaire Châteaubriant	80.00 €
4	ADAR Aide à Domicile en Activités Regroupées Orvault	310.00 €
5	Judo-Club Castelbriantais	90.00 €
6	Association Les restaurants du Cœur de Loire-Atlantique Nantes	90.00 €
7	Secours Catholique	90.00 €
8	<i>Association « Alzheimer » de Loire-Atlantique (plus de subvention)</i>	0.00 €
9	Gardon d'Herbe Castelbriantais Châteaubriant	80.00 €
10	Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays de la Mée	55.00 €
11	<i>France Adot 44 (Pas de demande en 2025 – subvention non versée en 2025)</i>	0.00 €
12	<i>Solidarité Femmes 44 (Pas de demande en 2025 – subvention non versée en 2025)</i>	0.00 €
13	Association SOS Paysans en difficulté 44	55.00 €
14	Ligue des Droits de l'Homme	55.00 €
15	ADMR Association du Nord du Castelbriantais	70.00 €
16	Association Saint Vincent de Paul Châteaubriant	90.00 €
17	AFM Téléthon	55.00 €

18	Association Saint Patern	55.00 €
19	Association de Prévention Routière (avis favorable sous réserve de la réalisation d'une action de prévention sur la commune (école(s), ...))	55.00 €
<b>Sous-total</b>		<b>1 540.00 €</b>

- **PRECISE** que toute nouvelle demande de subvention d'association extra-communale devra être examinée en commission finances, avant présentation en conseil municipal.

- **VOTE** les cotisations 2026 telles que proposées par la Commission Finances :

Cotisations 2026	Montant
OIS Office Intercommunal des Sports (participation/habitant 2025 : 0.35€/hab)	0.35€/habitant
Communauté de Communes CHATEAUBRIANT-DERVAL : Adhésion Abonnement Ludothèque (pas de besoin en 2026)	0.00 €
VALAË (Groupement d'achats ProClub). Rappel 2025 : 252€.	Suivant appel de cotisation
Association des maires ruraux 44	110.00 €
Fondation du Patrimoine	200.00 €
Association Fédérative des Maires 44 (1 part départementale / 1 part nationale). Rappel 2025 : 519.61€.	Suivant appel de cotisation
POLLENIZ (Adhésion 2026)	446.65 €
POLLENIZ (Convention Vesp'Action – Frelons asiatiques)	0.00€ (la commune décide de ne plus adhérer)

- **VOTE** les participations et contributions 2026 telles que proposées par la Commission Finances :

Participations et contributions diverses – Année 2026	
Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique	71 446.00€
Conseil Départemental - Animation sportive départementale (Rappel 2025 : nombre habitants x 0.88 €/hab. – 1 772.32€)	Tarif à l'habitant
Participation des communes extérieures pour scolarisation à Soudan d'un élève domicilié hors commune – Coût par élève, fournitures comprises pour l'année 2025-2026 (+0.7% par rapport à 2024-2025). Pour info, 20 élèves en 2025-2026.	460.66€
Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques hors Soudan – Coût par élève, pour l'année 2025-2026 (+0.7% par rapport à 2024-2025)	460.66€
Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles – Classes spécialisées ULIS – Hors Soudan – Coût par élève domicilié à Soudan pour l'année 2025/2026 (+0.7% par rapport à 2024-2025)	460.66€
RASED Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – Crédit de fonctionnement – 1€ par élève scolarisé dans les écoles publiques / Effectifs au jour de la rentrée 2025/2026.	142.00€
Redevance spéciale pour l'élimination des déchets à l'ensemble des secteurs de la santé et des administrations et établissements publics (CCCD) (500.00 € par tranche de 1 000 habitants)	1 500.00€

	Subventions versées aux budgets annexes	Montant
	CCAS (+ 2 000€ par rapport à 2025)	5 500.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>5 500.00 €</b>

### DCM 2026-002 FINANCES – Participation financière au titre des activités extra-scolaires des écoles

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances.

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré) La Soudanaise a pour objet la gestion des comptes de l'Ecole Publique Jacques Brel de SOUDAN afin d'organiser tout au long de l'année des rencontres sportives scolaires, des sorties culturelles, goûters inter-écoles, etc.

L'APEL de l'Ecole Privée Sainte-Anne a pour objet d'organiser des animations pour financer une partie des activités extra-scolaires.

La commission finances propose :

- que la commune participe aux frais occasionnés par les activités extra-scolaires de l'école privée Sainte-Anne, au même titre que ceux de l'école publique Jacques Brel,
- propose d'indexer le montant voté/élève en 2025 sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (ensemble hors tabac) sur 12 mois (+0.7%)

SOIT :

- 1) une participation de 18.99 € pour tous les élèves présents à l'école publique Jacques Brel le jour de la rentrée (142 élèves),
- 2) une participation de 18.99 € pour les élèves domiciliés à SOUDAN, et présents à l'école privée Sainte-Anne, le jour de la rentrée (55 élèves).

**Le Conseil Municipal, après délibération et par 12 voix pour sur 12 votants, (les parents d'élèves concernés par ce dossier, membres du Conseil Municipal, ne prennent pas part au vote)**

- 1) **DECIDE du versement d'une participation de 18.99€/élève, pour tous les élèves présents à l'école publique Jacques Brel le jour de la rentrée, soit un montant de 2 696.58€ en 2026,**
- 2) **DECIDE du versement d'une participation de 18.99€/élève, pour les élèves domiciliés à SOUDAN, et présents à l'école privée Sainte-Anne, le jour de la rentrée, soit 1 044.45€ en 2026.**

### DCM 2026-003 FINANCES - Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Anne 2026

Vu la loi 2009-1312 du 28/10/09 et le décret d'application 2010-1348 du 9/11/10 portant sur la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et les écoles élémentaires privées sous contrat d'association,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012 :

- Précisant les conditions de mise en œuvre de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'Etat.
- Visant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association
- Et répertorient les catégories de dépenses prises en compte pour le calcul de la contribution communale

Considérant le nombre d'élèves domiciliés à SOUDAN et inscrits à l'école privée Sainte Anne - Etablissement sous contrat d'association – le 1er jour de la rentrée scolaire 2025/2026 soit :

- 38 élèves de classes élémentaires
- 17 élèves de classes maternelles

Considérant le récapitulatif des charges de fonctionnement 2025,

Considérant le calcul du coût moyen d'un enfant de maternelle et élémentaire de l'École Jacques Brel, au titre de l'année 2025 :

2025		
Classes	Nb élèves école Jacques Brel	Coût moyen
Maternelles	52	<b>1 262.99 €</b>
Élémentaires	90	<b>501.95 €</b>

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation communale annuelle aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Anne conformément aux dispositions de la loi 2009 - 1312 du 28/10/09 et de la circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **FIXE, au titre de l'année 2026, le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne à hauteur 40 544.93 € répartis comme suit :**
  - o **501.95 € x 38 élèves de l'école élémentaire soit 19 074.10 €**
  - o **1 262.99 € x 17 élèves de l'école maternelle soit 21 470.83 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser le montant de la contribution communale à l'OGEC de SOUDAN, au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune de SOUDAN et inscrits à l'école Ste Anne le 1er jour de la rentrée scolaire,**
- **PREVOIT les crédits nécessaires à l'article 6558 du budget communal 2026 au règlement de cette dépense qui interviendra en deux versements,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier (convention, ...).**

### **DCM 2026-004 FINANCES : Participation communale aux frais d'achat de fournitures, livres scolaires et matériel pédagogique de l'école publique Jacques Brel 2026**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2002, le montant alloué à l'école publique Jacques Brel pour l'achat de fournitures, livres scolaires et matériel pédagogique suit l'évolution de l'indice des prix à la consommation (série ensemble hors tabac). Pour mémoire, en 2025, la participation communale s'élevait à 80.82 €/élève.

L'indice des prix à la consommation (ensemble hors tabac) a augmenté de 0.7% en décembre 2025 (de décembre 2024 à décembre 2025). Le jour de la rentrée scolaire 2025/2026, l'école publique Jacques Brel a accueilli 142 élèves.

Par délibération en date du 24 février 2012, avait également été décidé d'indexer le crédit informatique annuel de 5€/élève sur l'indice des prix à la consommation (série hors tabac). Ce crédit a pour objectif d'assurer l'entretien du parc informatique mis à la disposition des élèves. Il a été porté à 6.19 €/élève pour l'année 2025.

Pour l'année 2026, au vu des éléments exposés ci-dessus, M. Pascal GAULTIER propose au Conseil Municipal :

- Pour le forfait par élève correspondant au financement des fournitures, livres scolaires et matériel pédagogique des élèves de l'École Jacques Brel :
  - o L'augmentation de 0.7 % soit 81.38€/élève
- Pour le crédit informatique par élève destiné à l'entretien et au renouvellement du matériel du parc informatique,
  - o L'augmentation de 0.7 % soit 6.23€/élève

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **INSCRIT à l'article 6067 du Budget Primitif 2025, la somme globale de 12 440.42€, se décomposant comme suit :**

- 11 555.96 € pour couvrir les frais de fournitures scolaires, livres scolaires et matériel pédagogique de l'école publique Jacques Brel, évalué comme suit : 81.38€ x 142 élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire 2025/2026,
- 884.66 € à l'entretien et au renouvellement du matériel du parc informatique mis à la disposition des élèves de l'école publique (6.23 € x 142 élèves),
- CHARGE M. le Maire de régler toutes formalités quant à la présente décision et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **DCM 2026-005 Lutte contre les frelons asiatiques – modification des conditions d'intervention pour la destruction des nids – retrait de polleniz et convention de prestation de services avec Hygiène services**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances.

Il rappelle que la commune adhère à POLLENIZ pour la destruction de nids de frelons asiatiques. C'est la société HYGIENE SERVICES qui intervient pour la destruction de ces nids.

Au vu des coûts d'adhésion au dispositif VESP'ACTION et de l'évolution des conditions d'agrément désormais requises par POLLENIZ pour la destruction des nids de frelons asiatiques, la commission finances et le bureau proposent de se retirer du dispositif VESP'ACTION. La commune continuerait d'adhérer à POLLENIZ pour les autres actions conduites contre les espèces nuisibles. Pour la destruction de nids de frelons asiatiques, il est proposé la signature d'une convention de prestation de services avec la société HYGIENE SERVICES.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de ne plus adhérer au dispositif VESP'ACTION de POLLENIZ,**
- **ACCEPTÉ les termes de la convention de prestation de services proposée par la société HYGIENE SERVICES pour la destruction de nids de frelons asiatiques, ci-annexée,**
- **PRECISE que les conditions financières lors des interventions sont les suivantes :**
  - Si le nid de frelons asiatiques est situé chez un particulier : 50% à la charge du particulier / 50% à la charge de la commune,
  - Si le nid de frelons asiatiques est situé sur le domaine privé ou public de la commune : 100% à la charge de la commune,
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention avec HYGIENE SERVICES.**

### **DCM 2026-006 PATRIMOINE : Cession d'un terrain Rue Alfred Gernoux à SOUDAN – Déclassement d'un délaissé de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré favorablement, le 13/11/2025, pour la cession d'un terrain Rue Alfred Gernoux à M. et Mme XXX.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que cet espace vert était rattaché à la voirie communale, et donc au domaine public communal. Afin de permettre la cession de ce délaissé de voirie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de déclasser cette portion de voirie communale, qui n'était pas affectée à la circulation mais à un usage d'espace vert,
- d'intégrer cette parcelle cadastrée Section XA n°257 dans le domaine privé de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la proposition de déclassement de la parcelle désignée ci-dessus,**
- **CHARGE Maître JOSSO, Notaire à Châteaubriant, de prendre en considération la présente décision dans la rédaction de l'acte de vente, étant rappelé que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,**
- **CHARGE M. le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement de signer l'acte et pièces afférentes à la présente décision.**

### **DCM 2026-007 PATRIMOINE : Pont-route de Crocfer – Convention entre la commune et SNCF réseau**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le pont-route de Crocfer enjambe la ligne ferroviaire n°466 000 de Châteaubriant à Rennes au point kilométrique 3+985.

Ce pont est propriété de la commune ; selon la législation en vigueur, il est nécessaire de disposer d'une convention de superposition d'affectations, de gestion et de maintenance afin de formaliser les droits et obligations de chacun. Durée de la convention : illimitée.

En résumé, les principales dispositions de la convention sont les suivantes :

- Gestion du passage des véhicules sur le pont-route (y compris signalisation) : à la charge de la commune.
- Maintenance de l'ouvrage d'art : SNCF réseau prend en charge les opérations de surveillance, d'entretien courant spécialisé, la réfection et les opérations d'étanchéité sur l'ouvrage, la signalisation ferroviaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE les conditions de la convention à intervenir entre la commune de SOUDAN et SNCF réseau,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un stagiaire a effectué plusieurs semaines de stage au sein des services techniques depuis novembre 2025. Il est inscrit au lycée agricole du Fresne en CAP Jardinier – Espaces Verts et recherche un maître d'apprentissage (il effectue 3 semaines en entreprise / 1 semaine à l'école chaque mois).

Avant d'engager ou non toutes démarches, Monsieur le Maire souhaite recueillir un avis de principe quant à cette proposition d'accueil d'un apprenti. Il précise que le bureau y serait favorable. Avis du conseil municipal : favorable. D'ici le prochain conseil municipal, les démarches vont être engagées auprès des différentes instances.

## **DCM 2026-008 URBANISME – Système d'information géographique – Renouvellement du contrat avec la société SMA Netagis**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le contrat avec la Société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) est arrivé à échéance. Le SIG sert pour disposer des données cadastrales, des documents d'urbanisme et des réseaux.

Chaque commune est invitée à délibérer pour le renouvellement de ce contrat sur la période 2026-2027.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 23 085,00 € HT soit 27 702,00 € TTC.

Les géomaticiens qui assurent l'exploitation du progiciel interviendront auprès des communes et de la communauté de communes sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2022 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit :

- 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
- 2 jours pour les communes de plus de 3 000 habitants ;
- 1 jour pour chacune des communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
- 0,5 jour pour chacune des communes de moins de 1 500 habitants,
- le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.

**Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1) **D'APPROUVER le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;**
- 2) **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

## URBANISME – Etat récapitulatif des autorisations d'urbanisme

### RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'URBANISME DEPUIS 2020 COMMUNE DE SOUDAN

TYPE D'AUTORISATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>RÉCAPITULATIF GLOBAL</b>	<b>148</b>	<b>184</b>	<b>178</b>	<b>180</b>	<b>164</b>	<b>181</b>
PERMIS DE CONSTRUIRE	18	20	21	23	19	16
PERMIS DE DEMOLIR						2
DÉCLARATION PRÉALABLE	30	48	47	52	51	53
CERTIFICATS D'URBANISME	100	116	110	105	94	110
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>						
Construction neuve maison d'habitation	6	6	10	10	4	5
Rénovation / Réhabilitation maison d'habitation	2	4	3	4	6	2
Construction d'un garage / préau / abri de jardin	5	7	4	4	4	3
Construction d'un bâtiment agricole / industriel	5	3	4	5	5	6
<b>DÉCLARATIONS PRÉALABLES</b>						
Travaux sur construction existante (ouvertures, toiture, façade, etc...)	10	20	17	27	23	17
Clôture, portail, mur	14	13	3	7	10	10
Extension maison d'habitation / construction d'un garage abris de jardin / piscine	4	13	8	8	15	10
Division foncière / changement de destination	2	2	11	6	3	6
Panneaux photovoltaïques						8
Autres			8	4		2
<b>CERTIFICATS D'URBANISME</b>						
Simple information CUa	93	97	91	73	79	93
Projet bien défini Cub	8	19	19	32	15	17

### DCM 2026-009 Local commercial – Conditions de location

Monsieur le Maire rappelle les conditions de loyer du local depuis l'arrivée du locataire. Le locataire demande que le loyer soit revu à la baisse, en raison de charges trop importantes par rapport à son activité.

Monsieur le Maire fait part de la position du bureau. Des élus indiquent qu'il peut être consenti une baisse de loyer, mais pas à la hauteur de la demande formulée par le locataire, afin d'aider au maintien de l'activité. A l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier :

- Est-ce que le conseil municipal souhaite baisser le montant du loyer ? La majorité se prononce favorablement (13 voix).
- La majorité souhaitant une révision de loyer, les élus sont invités à se prononcer sur la proposition de 2 tarifs : La majorité se prononce sur un montant de XXX€, à compter du 01/03/2026 (7 voix). Il est précisé que cette proposition est ferme et définitive.

### DCM 2026-010 COMMUNICATION – Panneau d'information lumineux – Mise en place d'un règlement

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un règlement concernant les informations à communiquer sur le panneau d'informations lumineux situé au carrefour de la rue du 8 mai 1945 et de la rue Joseph Lardeux à SOUDAN.

Il est débattu en séance des principales dispositions de règlement.

A l'issue des échanges, il est proposé ce qui suit :

- **Les objectifs de ce support de communication sont les suivants, par ordre de priorité :**
  - o diffuser les informations municipales,
  - o diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la Commune,
  - o et d'accompagner les associations communales dans la promotion de leurs manifestations.

**Quels types de messages peuvent être diffusés sur les panneaux lumineux ?**

- **Les informations municipales :**
  - les **informations générales et pratiques** : conseils municipaux, réunions publiques, état civil, démarches administratives, enquêtes publiques, ...
  - les **informations liées à la sécurité** et à la circulation (alerte météo, ...)
  - les **informations évènementielles** : inaugurations, expositions, spectacles, ...
  - les **informations relatives à la recherche et au renforcement de services de proximité sur la commune : services de santé**. (toutes autres activités à vocation commerciale ne sont pas retenues)
- Les **informations intercommunales** (services intercommunaux)
- **Les informations associatives** : manifestations festives, sportives, culturelles, solidaires, éducatives, citoyennes, AG d'associations.
- **Les messages exclus de ce cadre sont :**
  - les messages d'ordre privé qui émanent d'un particulier,
  - les informations à caractère publicitaire, politique, syndical, culturel, religieux,
  - les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres (sorties, ...)

**Les messages diffusés par les associations devront se limiter aux informations suivantes :**

- **Nom de l'évènement**
- **Date et lieu de l'évènement**
- **Contact**

Diffusion au maximum 15 jours avant la date de l'évènement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRETE** la liste des informations communicables sur le panneau d'information lumineux, comme exposé ci-dessus, et **CHARGE M. le Maire de signer ledit règlement.**

## Compte-rendu des commissions

### **1/ Bâtiments / Aménagement Urbain (H. POTIER) :**

- o **Bâtiments/Aménagement urbain** (H. POTIER)

Une commission s'est tenue le 10 janvier pour examiner les travaux à réaliser Rue Alfred Gernoux.

Les devis pour les travaux 2026 vont être examinés au cours de 2 commissions début février.

### **2/ Commission Bulletin municipal (A. MESTRARD)**

- Bulletin municipal : La distribution a été réalisée par les services de la Poste.

### **3/ Commission Voirie hors bourg (G. GUERIF)**

- o **TRAVAUX DE VOIRIE** : Il est présenté les propositions de travaux de PAVC de la commission pour 2026. En attente des devis.
- o **LAMIER** : Les travaux de lamier sont prévus le 02 février.
- o **Opération « UN ARBRE, UNE NAISSANCE »** : Différents secteurs ont été identifiés par la commission. A voir les secteurs les plus appropriés selon faisabilité technique.

## Dossiers divers

- **Abribus Rue du 11 novembre** : 3 devis ont été reçus et sont présentés en séance. Des précisions techniques vont être sollicitées avant de procéder au choix. Une subvention de 1000€ va être sollicitée auprès du Conseil régional pour l'acquisition de cet équipement.

## Organisation des élections municipales

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se positionner pour tenir le bureau de vote lors des élections municipales le 15 et 22 mars prochain.

## Décisions du Maire (Janvier 2026)

Objet	Montant HT
Remplacement chauffe-eau Locatif et Ecole - VINCENT Alexandre	1 474.52€
Produits de fertilisation terrains de foot – VERALIA	1 320.00€
Entretien du talus paysager entrée du bourg - ACPM	1 543.60€
Remplacement de radiateurs électriques Ecole Jacques Brel (maternelles) - YESSS Electrique	1 183.26€
Fourniture de réactifs pour prélèvements STEP - VEOLIA	1 224.41€
Contrat de maintenance de l'orgue de l'Eglise de SOUDAN - LEMERCIER	614.00€
Travaux de lamier 2026 - SAS HALLET	92€ de l'heure

### Réunions/événements :

- 05/02 : Réunion Commission Communale des Impôts Directs
- 05/02 : Commission Aménagement urbain
- 11/02 : Commission Restaurant scolaire
- 12/02 : Commission Bâtiments
- 16/02 : Commission Finances
- 18/02 : Conseil d'administration CCAS

Le prochain conseil municipal est prévu **le jeudi 05 Mars 2026 à 20h30**.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude DESGUÉS, Maire, lève la séance à 22h55.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Claude DESGUES